



Bulletin d'Information

Association **France Palestine Solidarité** du Pays de Lorient



Bulletin N° 32
Février 2019

Bulletin spécial

REVUE DE PRESSE RACISME/ANTISEMITISME

A un moment où l'émotion est grande chez nous devant la recrudescence d'actes, de violences et de paroles à caractères racistes et antisémites et devant le déferlement de prises de positions médiatiques toutes plus « autorisées » les unes que les autres, au moment où le discours du Président de la République au diner du CRIF nous appelle à la vigilance et à la mobilisation, nous appelons à être de plus en plus nombreux pour défendre la cause du droit contre la politique israélienne comme le souligne Michel Tubiana dans sa tribune, il nous a semblé important de faire une sélection d'articles et de prises de position émanant de personnalités du monde universitaire, de presse et associatif.

Tribune de Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH, à lire dans [Mediapart](#)

Bien sûr que les insultes essuyées par Alain Finkielkraut relèvent d'une parole antisémite déguisée. A l'évidence, le mot sionisme n'est ici que le cache sexe de l'antisémitisme. Et rien ne peut relativiser cette réalité. Même pas l'ire réactionnaire d'un académicien qui rêve d'un pays fantasmé et propriété des élites, surtout pas le double discours d'un opposant à la colonisation et au gouvernement actuel d'Israël dont la voix ne se fait entendre que lorsqu'il s'agit de défendre Israël, pas plus lorsqu'il s'agit de pointer les incohérences énervées d'un intellectuel qui en 2002 évoquait le souvenir de « la nuit de Cristal » à propos des actes antisémites en France ou, en 2005, à propos de la révolte des banlieues, les « pogroms antirépublicains », pour finir par exprimer sa peur de « l'immigration de peuplement » et du « grand remplacement ».

Qu'Alain Finkielkraut attire et attise la haine ne saurait justifier ni cette haine, ni sa nature raciste et antisémite. C'est la raison pour laquelle, avant de prendre en considération ce qui peut déplaire dans le personnage, les insultes qu'il a supportées impliquent une condamnation sans réserve car, au-delà de l'individu qu'elles atteignent, il s'agit là d'une agression contre le fondement de tout contrat social.

Est-ce une raison pour faire de ceux et celles qui se proclament antisionistes des délinquants ? C'est pourtant ce que souhaitent, paraît-il, une trentaine de députés se sentant, sans doute, soutenus par un président de la République qui a cru bon d'abonder en ce sens et d'introniser Benjamin Netanyahu comme représentant des juifs du monde entier.

Il est vrai que la Cour de cassation a déjà cru bon d'assimiler l'appel au boycott des produits israéliens à une manifestation d'antisémitisme. On attend avec impatience ce que dira la Cour européenne des droits de l'Homme d'une interprétation si extensive du droit pénal français et si restrictive de la liberté d'expression.

Je ne suis pas de ceux et celles qui délégitiment l'existence de l'Etat d'Israël. On peut gloser à l'infini sur les raisons qui ont amené à sa création, sur la catastrophe qu'a représentée cette création pour les habitants chrétiens et musulmans de la Palestine (sauf à nier l'évidence...), etc. Le débat historique n'a d'intérêt qu'en ce qu'il redresse certains mythes (les Palestiniens n'existent pas et sont partis d'eux-mêmes, il n'y avait pas de juifs en Palestine, par exemple) mais il ne résout en rien la contradiction qui perdure depuis plus de 100 ans et qui s'exprime aujourd'hui autour d'une réalité simple et cruelle : une nation occupante d'une nation occupée et colonisée.

Sommaire :

Bulletin spécial :

Michel Tubiana Président d'honneur LDH

Dominique Vidal Journaliste et historien

Dominique Vidal Journaliste et historien

Isabelle Avran Journaliste

UJFP

Communiqué AFPS

C'est pourquoi, j'ai du mal à m'identifier à un débat qui mêlerait anti ou pro sioniste et pro ou anti Palestinien. La seule question qui vaille c'est celle du droit, du droit d'Israël à exister et du droit du peuple palestinien à avoir son Etat. Or, à ce jour, c'est bien la deuxième partie de la proposition qui est niée : ce n'est pas l'existence d'Israël qui est menacée par les Palestiniens, c'est le droit des palestiniens à exister qui leur est refusé par une puissance occupante qui bénéficie d'appuis qui vont de la caution active, j'évoque ici les USA, à une lâche complicité, j'évoque ici l'Union européenne, y compris la France.

Il y aurait donc une certaine incongruité à vouloir légiférer à ce propos alors et surtout que personne ne songe à incriminer ceux et celles, en Israël comme en France, y compris dans la représentation nationale, qui contestent le droit des Palestiniens à avoir leur Etat voire vont jusqu'à nier leur existence ! Renvoyer le débat politique au juge, en deçà des limites qui mettent en cause les principes essentiels, n'a jamais rien produit d'autres qu'une restriction aux règles démocratiques au mieux et une radicalisation mortifère au pire.

Déjà injustifiable, cette criminalisation du débat autour d'Israël et du sionisme est totalement contre-productive au regard des objectifs que lui assignent ses soutiens.

Dire que l'antisémitisme ne recouvre pas, chez certains, une manifestation d'antisémitisme serait scandaleusement stupide. La défense des droits des Palestiniens a servi de cache-sexe à bien des pouvoirs et à bien des manipulations. Des régimes arabes qui mobilisent les foules sur ce thème pour éviter qu'elles se préoccupent de leur propre sort, aux pseudos idéologues en même temps qu'antisémites avérés comme Soral et consorts, les Palestiniens ont subi plus qu'à raison cette instrumentalisation. Qu'il faille lutter contre cela, nul n'en disconvient et le code pénal contient suffisamment de dispositions pour condamner quiconque s'aventure sur ce terrain.

Aller au-delà ne permettra que d'interdire toute critique de la politique des gouvernements israéliens.

C'est bien l'objectif recherché dans la tentative de l'IHRA [\[1\]](#) de faire adopter une définition normative de l'antisémitisme. Outre la pauvreté intellectuelle que recèle le texte proposé, ce sont les exemples, en particulier l'un d'entre eux, qui éclairent l'assimilation des critiques que supportent la politique israélienne à de l'antisémitisme. Cette proposition de définition est, en effet, assortie d'exemples de manifestations d'antisémitisme dont celle-ci : « *Appliquer deux poids, deux mesures en imposant à celui-ci [l'Etat d'Israël] un comportement non attendu ni exigé de la part d'un autre pays démocratique.* »

On ne peut dire plus clairement que ce qui est ainsi recherché c'est l'absolution et l'impunité de la politique israélienne.

Cette tentative, soutenue par le ban et l'arrière-ban des organisations communautaires juives, comme la volonté de criminaliser le discours antisioniste, ne serviront nullement à combattre l'antisémitisme mais, tout au contraire, à le renforcer. En assimilant une manifestation de racisme intolérable à une critique fût-elle radicale, d'Israël et de sa politique, ce sont tous les juifs qu'on assimile ainsi aux errements de celle-ci et, particulièrement, à ce qu'elle conduit à faire subir au peuple palestinien.

Si l'on voulait tirer un trait d'union entre juifs français ou d'autre nationalités et le discours raciste et les pratiques déshumanisantes des autorités israéliennes, on ne s'y prendrait pas autrement.

C'est le chemin que s'approprient à emprunter ceux et celles qui caressent l'idée d'introduire la dimension de l'antisémitisme dans la critique des gouvernements israéliens.

C'est le chemin qu'a déjà emprunté le président de la République en invitant Benjamin Netanyahu à la cérémonie du Vel d'Hiv et en y recourant à ce même syllogisme.

Lequel Netanyahu s'est empressé de remercier Emmanuel Macron en réunissant à Jérusalem ce quartier de gouvernements autoritaires et plus ou moins antisémites du groupe de Visegrad.

Non, critiquer la politique israélienne, réclamer l'application de sanctions devant le refus permanent des autorités israéliennes de respecter le droit international, exiger que les produits israéliens qui arrivent sur nos tables et dans nos magasins ne soient pas issus des colonies, tenter de faire juger les généraux israéliens coupables de crimes de guerre, dénoncer la discrimination dont sont victimes les hommes et femmes d'Israël qui ne sont pas juifs, tout cela n'a rien à voir avec l'antisémitisme. Cela concerne l'idée qu'il n'y a qu'une seule humanité soumise aux mêmes règles.

Paris, le 18 février 2019

Michel Tubiana, Président d'honneur de la LDH

L'Huma 19 février

Dominique Vidal « D'une poignée de voyous à une loi liberticide »

Mardi, 19 Février, 2019

[Julia Hamlaoui](#)

Citoyenneté. Après les violences antisémites du week-end, Dominique Vidal déconstruit l'amalgame qui conduit un député LaRem à proposer de faire de l'antisionisme un délit.

Après l'annonce de l'augmentation de 74 % en 2018 des actes antisémites et les violences qui ont émaillé ces derniers jours, quelle est votre réaction face à cette recrudescence ?

Dominique Vidal Il est très important d'être extrêmement intransigeant face à toute manifestation d'antisémitisme et plus généralement de racisme, et en même temps de vraiment garder son sang-froid. Par exemple, le ministre de l'Intérieur a donné ce chiffre d'augmentation de 74 % sans données plus précises nécessaires à un jugement circonstancié. Une bonne partie du caractère spectaculaire de cette augmentation est liée au fait qu'une très forte diminution est intervenue entre 2015 et 2017. 541 actes de violence sont recensés alors qu'en 2015 on en avait plus de 800. Et cela, le ministre de l'Intérieur ne nous l'a absolument pas dit. Il est très important de resituer la réalité de l'antisémitisme tel qu'il est sans l'exagérer ni le diminuer.

Les insultes proférées ce week-end à l'encontre d'Alain Finkielkraut conduisent à nouveau à assimiler antisionisme et antisémitisme. Comment l'analysez-vous ?

Dominique Vidal Pour comprendre ce qui s'est passé samedi, il faut avoir en tête que Dieudonné et Alain Soral, après des années d'incitation à la haine des juifs sans être poursuivis, l'ont été. Pour continuer leur campagne antisémite, ils ont remplacé le mot « juif » par le mot « sioniste ». C'est exactement ce qu'a fait la poignée de voyous racistes qui ont agressé verbalement Alain Finkielkraut. Sauf que ces gens ont une telle haine en eux qu'ils ne peuvent pas réussir totalement une telle opération de camouflage. Sur les vidéos, on entend ainsi très clairement « sale juif », « sale race »... Vous avez donc une poignée de voyous qui insultent, quelques idiots utiles qui se demandent pendant une journée si c'est vraiment antisémite, pendant ce temps-là l'orchestration médiatique fonctionne à plein. Résultat : le président du groupe d'étude sur l'antisémitisme à l'Assemblée nationale annonce qu'il va déposer un projet de loi ou de résolution contre l'antisionisme. On part de quelques cris de haine dans une rue et on finit à l'Assemblée nationale avec une loi liberticide qui, si elle était adoptée, mettrait fin à un acquis très important, l'absence du délit d'opinion en France.

Ce projet du député LaREM Sylvain Maillard prévoit la reconnaissance de l'antisionisme comme un délit. Quel problème pose cette proposition ?

Dominique Vidal Outre le délit d'opinion qu'elle instaurerait, cela pose un problème d'analphabétisme historique. Ceux qui prétendent que l'antisionisme serait antisémite qualifient en fait d'antisémites des millions de juifs de 1897 à nos jours qui ont majoritairement rejeté le projet d'État juif en Palestine. Jusqu'à 1939, 95 % des juifs au bas mot étaient hostiles au projet de Herzl, porté ensuite par la Grande-Bretagne. Les vagues d'émigration d'après-guerre ne sont pas marquées par un choix sioniste mais parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. Par exemple, les survivants de la Shoah auraient voulu aller aux États-Unis mais il n'y avait pas de visas. Aujourd'hui, 6 millions de juifs vivent en Israël et dans les colonies et 10 millions vivent ailleurs. Tous ceux qui ne veulent pas y aller sont-ils antisémites ? On en arrive à des analyses ubuesques qui relèvent du surréalisme le plus débridé. C'est un enchaînement de manipulations qui vise à faire taire les critiques dans un moment de radicalisation sans précédent de la politique israélienne. Comme avec cette loi du 19 juillet dernier qui promulgue que « seul le peuple juif a le droit à l'autodétermination en Israël ». Autrement dit, elle instaure un État d'apartheid au sens propre, auquel s'ajoutent plusieurs lois d'annexion qui permettent d'enterrer la perspective des deux États ou encore des lois liberticides absolument impensables en démocratie. L'amalgame entre antisionisme et antisémitisme, justifié par les agissements de quelques poignées de voyous, est le mécanisme privilégié pour faire taire les critiques. Car être identifié comme antisémite, c'est une infamie.

Dominique Vidal

Journaliste et historien spécialiste du Proche-Orient

Dominique Vidal : « Amalgame entre antisionisme et antisémitisme, la faute grave de Macron »

Mardi, 9 Janvier, 2018

[Pierre Barbancey](#)

Palestine. Journaliste et historien, auteur de nombreux ouvrages consacrés au Proche-Orient, Dominique Vidal s'élève, dans un nouveau livre (1), contre les accusations d'antisémitisme qui frappent tous les critiques d'Israël.

Si l'on en croit Emmanuel Macron, Manuel Valls ou encore Anne Hidalgo, toute critique d'Israël relèverait de l'antisémitisme. Cela ne masque-t-il pas un autre discours ?

Dominique Vidal Sans ignorer Manuel Valls et Anne Hidalgo, qui font du zèle, ce qui me paraît le plus grave, c'est l'initiative prise le 16 juillet 2017 par le président de la République. Non content d'inviter – pour la première fois – le premier ministre israélien, incarnation de l'ultranationalisme, à la commémoration de la rafle du Vél'd'Hiv et de lui donner du « cher Bibi », il a repris à son compte – pour la première fois aussi – l'amalgame de la propagande israélienne entre antisionisme et antisémitisme. C'est une faute politique, car on ne saurait transformer une opinion en délit. Les sionistes prétendent interdire l'antisionisme. Les communistes exigent-ils l'interdiction de l'anticommunisme, les gaullistes celle de l'antigaullisme ou les ultralibéraux celle de l'altermondialisme ?

Cette faute politique se double d'une erreur historique. Jusqu'en 1939, l'écrasante majorité des juifs rejetait le projet sioniste. Et si, ensuite, le génocide nazi a poussé nombreux d'entre eux vers la Palestine, la majorité ne vit toujours pas en Israël. La majorité des juifs du monde serait-elle antisémite ? Cette manœuvre est cousue de fil blanc : il s'agit pour Benyamin Netanyahu de faire taire les critiques de sa politique. De fait, il n'a jamais été aussi isolé dans l'opinion mondiale.

Les États-Unis viennent de reconnaître Jérusalem « capitale d'Israël ». Est-ce un tournant dans la politique états-unienne ?

Dominique Vidal Non seulement cette décision viole les résolutions de l'ONU, mais elle tourne le dos aux positions affichées, de longue date, par leur diplomatie : contre la colonisation, pour deux États ayant chacun leur capitale à Jérusalem. Ce parjure sème le doute sur la parole des États-Unis et les disqualifie comme médiateurs. Malgré l'isolement de Trump à l'ONU, cette provocation risque d'avoir de graves conséquences. Car elle encourage la radicalisation de la droite et de l'extrême droite au pouvoir à Tel-Aviv qui, tout en accélérant la colonisation, veulent désormais annexer le reste de la Palestine. La Knesset a adopté une loi en ce sens le 6 février dernier. Une autre permettra l'annexion des cinq blocs de colonies situés à l'est de Jérusalem, « bétonnant » l'hégémonie juive dans la ville et interdisant la naissance d'une capitale palestinienne. Sans parler de la nouvelle loi « verrouillant » Jérusalem. Même le Likoud, jusqu'ici plus prudent, exige l'annexion de la Cisjordanie. Au-delà, le président américain pourrait porter un coup mortel à la solution des deux États, au profit d'un seul État où les Palestiniens n'auraient aucun droit – un apartheid à l'israélienne...

La politique française au Proche-Orient a-t-elle changé depuis l'accession à la présidence d'Emmanuel Macron ?

Dominique Vidal Franchement, la politique proche-orientale du président de la République donne le tournis. Officiellement, il se prononce pour la création d'un État palestinien aux côtés d'Israël avec Jérusalem-Est pour capitale. Mais il refuse de reconnaître cet État pourtant entré à l'ONU et à la Cour pénale internationale. En revanche, il semble être intervenu, fin 2017, en faveur de la libération de Salah Hamouri – il était temps ! Mais il n'y a pas que la situation en Palestine. La France d'Emmanuel Macron est absente du conflit syrien comme du chaos libyen. Elle se pose en libératrice du premier ministre libanais, mais se tait devant les crimes perpétrés par l'Arabie saoudite et ses alliés au Yémen... À quand une grande initiative pour faire baisser la tension entre Riyad et Téhéran et empêcher qu'elle ne débouche sur une guerre régionale.

Revenons sur la campagne menée par Boycott, désinvestissement, sanctions (BDS).

Dominique Vidal Sous la pression d'Israël et de ses inconditionnels français, Nicolas Sarkozy et François Hollande avaient mis le doigt dans l'engrenage de la criminalisation. Mais sur des milliers d'actions, seules quelques-unes avaient été jugées. Car ce n'est pas si simple. Il n'existe pas de loi réprimant le boycott. Et le jugement de la Cour de cassation de 2015 pourrait être « retoqué » par la Cour européenne des droits de l'homme. Federica Mogherini, la ministre européenne des Affaires étrangères, a précisé : « L'Union européenne se positionne fermement pour la protection de la liberté d'expression et de la liberté d'association, en cohérence avec sa charte des droits fondamentaux, qui est applicable au territoire des États membres, y compris en ce qui concerne les actions BDS. » C'est une question de liberté, mais aussi d'efficacité dans la solidarité. Car il y a le boycott militant, mais aussi institutionnel : quand le Fonds de pension pour l'avenir de Norvège, la Danske Bank, la société de sécurité G4S ou encore Veolia et Orange se retirent des territoires occupés, voire d'Israël, on comprend l'inquiétude des dirigeants israéliens. En qualifiant BDS de « menace stratégique majeure », Netanyahu nous montre le chemin. La meilleure réponse à la radicalisation de Tel-Aviv et de Washington, c'est BDS !

Dominique Vidal

Historien

(1) Antisionisme = antisémitisme ? Réponse à Emmanuel Macron. Éditions Libertalia.

www.editionslibertalia.com

ISABELLE AVRAN

E., le sionisme, ça a un sens

1. Le projet a été inventé fin XIXe, comme une réponse au racisme antisémite d'Etat et populaire qui sévissait en Russie et en Europe centrale L'affaire Dreyfus a été un tournant dans ce qu'il révélait et exprimait d'antisémitisme en France même

Mais Théodore Herzl n'a pas vu que derrière la Ligue des droits de L'Homme se construisait aussi en France, au-delà de l'indignation, un mouvement pour les droits, donc anti raciste et notamment donc anti-antisémite

C'est l'enjeu du débat de cette fin du XIXe siècle : il porte sur cette question : faut-il des Etats nations pour toutes les minorités ou les peuples qui sont où se sentent discriminés au sein de leurs propres sociétés ou bien faut-il se battre contre le racisme et pour l'égalité des droits dans chacune de ces sociétés.

Le sionisme est en ce sens encore un mouvement très minoritaire au sein des juifs européens à cette époque.

2. Le génocide des juifs d'Europe -qu'accompagne la tentative également d'extermination des Tsiganes, des homos...) modifie évidemment la donne. À la fois parce que le racisme antisémite continue de sévir dans nombre de pays d'Europe de l'Est et centrale mais aussi parce que le mouvement sioniste a pour objectif de faire venir sur ce qui deviendra l'État d'Israël le maximum de juifs alors encore principalement européens

3. Que les juifs choisissent de se battre contre le racisme dans leur propre société ou bien de s'en exclure pour créer leur État-nation est un choix qui leur appartient.

En revanche le bât blesse lorsque la construction de cet Etat nation se fait au détriment des droits d'un autre peuple, en le chassant de ses propres terres, en éradiquant les traces de son histoire, comme les nouveaux historiens israéliens l'ont confirmé longtemps après les recherches des historiens palestiniens et les témoignages de ceux qui avaient été expulsés.

Car le sionisme s'accompagne déjà d'une philosophie de la séparation ethnico-religieuse dont les effets sont concrets, réels, massifs, violents...

4. Or cette violence coloniale ne s'est pas arrêtée loin s'en faut avec l'expulsion de 1947 (avant la création d'Israël)-1949 et la dépossession des Palestiniens individuellement et collectivement.

Elle s'est poursuivie avec tous les gouvernements successifs israéliens. Elle prend aujourd'hui une dimension nouvelle par l'intensification de la colonisation de la Palestine, la « purification » ethnique à Jérusalem, l'encagement de Gaza...

Ce ver s'est nourri de l'idéologie coloniale et de l'impunité qui l'a accompagnée en interne et de la part du monde.

5. Nul ne peut prétendre à la suprématie de ses droits sur ceux des autres et nul ne peut prétendre construire un havre de liberté en excluant tous ceux que l'on ne considérerait pas comme appartenant à un « nous » forclos .

Mais quand en plus il s'agit de chasser un peuple de sa terre, de se l'accaparer bien au-delà même de ce que l'ONU avait fixé dans un partage pourtant plus qu'inequitable et inique, d'éradiquer son histoire et sa mémoire, de tout faire pour écraser sa résistance, qu'est devenue l'idée de liberté à laquelle certains avaient imaginé pouvoir croire ?

6. On pourrait se dire : oublions les mots qui renvoient à des idéologies. Ce serait oublier deux choses :

- qu'une réalité est à l'oeuvre en son nom

- que les défenseurs de ce projet colonial et raciste a l'oeuvre prétendent aujourd'hui utiliser ces mots pour tenter de delegitimer, criminaliser et faire condamner celles et ceux qui combattent concrètement un projet colonial et raciste qui produit ses ravages au quotidien.

UJFP

Nous sommes Juifs, héritiers d'une longue période où la grande majorité des Juifs ont estimé que leur émancipation comme minorité opprimée, passait par l'émancipation de toute l'humanité.

Nous sommes antisionistes parce que nous refusons la séparation des Juifs du reste de l'humanité.

Nous sommes antisionistes parce la Nakba, le nettoyage ethnique prémédité de la majorité des Palestiniens en 1948-49 est un crime qu'il faut réparer.

Nous sommes antisionistes parce que nous sommes anticolonialistes.

Nous sommes antisionistes par ce que nous sommes antiracistes et parce que nous refusons l'apartheid qui vient d'être officialisé en Israël.

Nous sommes antisionistes parce que nous défendons partout le « vivre ensemble dans l'égalité des droits ».

Au moment où ceux qui défendent inconditionnellement la politique israélienne malgré l'occupation, la colonisation, le blocus de Gaza, les enfants arrêtés, les emprisonnements massifs, la torture officialisée dans la loi ...

préparent une loi liberticide assimilant l'antisémitisme qui est notre histoire intime à l'antisionisme,

Nous ne nous tairons pas.

Communiqué de l'AFPS

Un petit groupe de personnes s'en est pris personnellement à Alain Finkielkraut en marge d'une manifestation à Paris le samedi 16 février. Les vidéos mettent en évidence des propos racistes et d'une extrême violence qu'il appartiendra à la justice de qualifier.

L'Association France Palestine Solidarité condamne ces faits inacceptables, comme elle condamne toute manifestation de haine ainsi que le racisme sous toutes ses formes, notamment l'antisémitisme et le racisme anti-arabe. Elle condamne également les provocations et amalgames et notamment ceux dont Alain Finkielkraut est coutumier.

Tout en rappelant son opposition au sionisme en tant qu'idéologie dont les Palestiniens sont les premières victimes, l'AFPS réfute catégoriquement l'utilisation du terme "sioniste" associé à des propos injurieux visant des personnes. Elle réfute de la même manière tous les amalgames, notamment ceux qui sont portés par le gouvernement israélien et ses soutiens inconditionnels pour tenter de faire taire celles et ceux qui dénoncent ses crimes. Toute tentative d'instrumentalisation des derniers événements pour assimiler l'antisionisme, qui est une opinion politique, à l'antisémitisme qui est un délit, serait une grave atteinte à la liberté d'expression et irait à l'exact opposé d'une lutte sincère contre l'antisémitisme.

Le combat que nous menons pour les droits du peuple palestinien, avec de nombreuses autres organisations de la société civile en France et dans le monde, n'a rien à voir avec ces discours de haine. C'est un combat qui a vocation à nous unir sur les valeurs communes que sont le droit, la justice, la reconnaissance de l'Autre et le refus de la loi du plus fort.

Le Bureau national de l'AFPS

17 février 2019

Non, l'antisionisme n'est pas un antisémitisme réinventé

Sylvain CYPEL

<https://orientxxi.info/magazine/non-l-antisionisme-n-est-pas-un-antisemitisme-reinvente.1954>



BULLETIN D'ADHESION - COTISATION ANNEE 2019

Nom Prénom

Adresse

CP Commune Pays

Tél. fixe Tél. mobile

E-mail

Profession Année de naissance

| Tranche N° | Revenus mensuels adhérents | Cotisation annuelle |
|-------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| 1 | Inférieurs à 500 € /mois | 10 € |
| 2 | De 500 à 1 000 € /mois | 25 € |
| 3 | De 1 000 à 1 500 €/mois | 40 € |
| 4 | De 1 500 à 2 000 €/mois | 55 € |
| 5 | De 2 000 à 2 500 €/mois | 70 € |
| 6 | De 2 500 à 3 000 €/mois | 85 € |
| 7 | De 3 000 à 3 500 €/mois | 100 € |
| 8 | Supérieurs à 3 500 € /mois | 120 € |

Je cotise dans la tranche n°..... soit€ Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4 n°/an soit 5€) et la lettre électronique d'infos hebdomadaire de l'AFPS.

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique

Je soutiens les activités de l'AFPS niveau national et verse la somme de €

J'adresse un don pour «SOS Palestine» d'un montant de €
(des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don)

Je soutiens les activités de mon groupe local et verse la somme de €

J'adresse un don pour le projet « Al Sanabel » d'un montant de €

Je verse donc la somme totale de €

Chèque à adresser à AFPS PAYS DE LORIENT – Maison des Associations - Cité Allende – boîte 77 - 12, rue Colbert - 56100 LORIENT

Nouvelle adresse mail : afps-paysdelorient@france-palestine.org

Trésorière : Ghislaine Le BELLER - mail ghislaine-56@hotmail.fr - tél 06 70 97 85 48

Président : René GUILLERM – 2, rue Notre Dame 56290 PORT LOUIS - mail guillermrene@neuf.fr
tél 06 81 01 01 31 / 02 56 54 15 28

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel